



## Puis je portez plainte ?

Par **Faya86**, le **24/01/2018** à **00:14**

Bonsoir, j'aimerais savoir si je pouvais porter plainte contre ma belle mère.

Je vous explique la situation.

Enceinte de 8mois ma belle mère nous a hébergé mon compagnon et moi à titre gratuit.

Ayant comme ressources le rsa couple et aucun autre revenu, nous ne pouvions pas acheter les affaires du petit. Ainsi ma belle mère nous a acheter des habit le lit la poussette ect elle a dépenser 3000e. Ducoup ce mois ci elle ne pouvait pas payer sont loyer et ces course sont essence pour travailler elle ma ainsi demander de l'aider ce moi ci qu'elle me rembourserai le mois prochain nous nous sommes mis d'accord. Au jour d'aujourd'hui il y a des grosse tension dans la maison et elle nous menace de nous mettre à la rue, de nous rendre aucune somme d'argent alors que je suis à -1400e sur mon compte juste pour les course ces factures téléphonique et le loyer et elle nous interdit denmener les 3000e d'affaires pour le petit alors qu'on a pas les moyen de racheter le lit la poussette ect

Par **Visiteur**, le **24/01/2018** à **08:18**

Bonjour,

et vous voulez porter plainte pour ?

Par **Faya86**, le **24/01/2018** à **10:00**

Pour récupérer les sous, savoir comment faire quand on es sans la rue avec un enfant de 1mois en période hivernal, et si je peut récupéré les meuble du petit aussi

Par **janus2fr**, le **24/01/2018** à **10:25**

Bonjour,

Pour porter plainte, il faut être victime d'une infraction pénale, or, d'après vos dires, c'est loin d'être le cas pour l'instant.

Par **Faya86**, le **24/01/2018** à **10:29**

Ducoup qu'est ce que je peut envisager de faire ?

Par **jodelariege**, le **24/01/2018** à **10:32**

bonjour ,avec un rsa couple vous deviez toucher au moins dans les 800 euros sans loyer ni charges diverses :électricité, gaz, eau + les impôts fonciers ou d'habitation....

avec un rsa couple + un enfant vous devez toucher dans les 981 euros...donc vous pouviez participer à la vie de la maison.

on peut trouver des affaires pour un bébé pas cher sur des sites de vente locale ou des associations humanitaires très connues et implantées partout

il y a quand même de gros problèmes de gestion de budget de votre coté comme du coté de votre belle mère :quand on ne peut payer son loyer on n'achète pas du matériel cher pour un bébé

votre compagnon est il le fils de votre belle mère?

il faut aller voir une assistante sociale pour vous faire aider et conseiller et peut être que le papa peut chercher du travail...

mais porter plainte ne servira à rien :vous avez participé aux charges de la famille

Par **Faya86**, le **24/01/2018** à **10:38**

Je n'ai que 650e de caf et je touche rien pour l'enfant encore